



Formation tout  
au long de la vie



Conseils et  
accompagnement



Compétences  
développées

Formation Continue

# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Diplômes universitaires

Quelle que soit votre situation professionnelle ou personnelle, le service de formation continue est à votre disposition pour vous accompagner dans votre UAE à l'ESPE.

[www.espe.univ-nantes.fr](http://www.espe.univ-nantes.fr) > Formation continue

UN

espe

École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Nantes

UNIVERSITÉ DE NANTES

Diplômes universitaires

# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une voie de certification qui repose sur un principe de mise en correspondance entre acquis professionnels et référentiel de diplôme. Elle permet à un candidat d'obtenir tout ou partie d'un diplôme par un travail écrit d'analyse de son parcours professionnel et personnel. Le diplôme demandé doit être enregistré dans le Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP). Tous les diplômes nationaux délivrés par l'ESPE de l'académie de Nantes sont accessibles par la voie de la VAE.

## VOUS ÊTES CONCERNÉ-E PAR LA VAE QUELS QUE SOIENT VOTRE STATUT ET VOTRE SITUATION :

- Salarié-e en CDD, en CDI ou intérimaire
- Non salarié-e
- Agent public (fonctionnaire et assimilé), titulaire ou non
- Demandeur d'emploi, indemnisé ou non
- Bénévole

## LA VAE POUR QUOI FAIRE ?

Les raisons de faire valider les acquis de son expérience sont multiples :

- Se repositionner sur le marché de l'emploi.
- Répondre à un souhait de changement de statut, de poste ou de rémunération.
- Passer un concours pour lequel un diplôme ou un niveau est exigé.
- Entrer dans une formation pour laquelle un niveau attesté est exigé.
- Répondre à un besoin de reconnaissance personnelle.

## LES CONDITIONS À REMPLIR

La VAE s'adresse à toute personne pouvant justifier d'une année d'expérience en lien avec la certification visée. Ce lien s'établit en comparant le référentiel d'activité professionnelle du titre ou diplôme avec les activités déclarées. Un candidat ne peut déposer – au cours d'une même année civile et pour un même diplôme – qu'une seule demande et il ne peut saisir qu'un seul établissement. S'il s'agit de diplômes différents, le candidat ne peut déposer plus de trois demandes de validation au cours de la même année civile.

## Les offres de formation de l'ESPE

MASTERS MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF)

Mention premier degré : professeur des écoles.

Mention second degré : 14 parcours pour les enseignants en collège, lycée général, technologique ou professionnel.

Mention encadrement éducatif parcours CPE

Mention pratique et ingénierie de la formation :

- Parcours MASH : métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.
- Parcours EEA : expertise enseignement apprentissage
- Parcours IFCI : ingénierie de formation et contextes internationaux

## Les tarifs 2017-2018

VAE avec accompagnement : 1 700€

## Contact

Amel Bourcier  
Service formation continue  
ESPE de l'académie de Nantes  
23 rue du Recteur Schmitt  
44300 Nantes  
02 53 59 24 41  
espe-fcvae@univ-nantes.fr

Le travail sur le mémoire (accompagnement scolaire d'enfants autistes) m'a beaucoup aidée à analyser ma pratique et à la remettre en question et, personnellement, je suis très satisfaite d'avoir réussi à obtenir un diplôme universitaire comme le master !

MARIE, 41 ANS, MEEF ASH